

Image not found or type unknown



Une facture peut-elle disparaître avec l'arrêt d'une entreprise ?

Par **moreau frederic**, le **03/11/2016** à **12:42**

Bonjour,

Je suis actuellement artisan mais je cesse mon activité fin novembre. Un client me doit encore de l'argent, le dossier est chez l'huissier qui après la lettre recommandée va maintenant saisir le tribunal. Ma question est la suivante: le client sera-t-il toujours redevable même après la disparition de mon entreprise ? La créance peut-elle disparaître avec l'arrêt de mon entreprise ? Merci pour votre réponse.

Cordialement